



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>9677</b>	<b>De M. Stéphane Viry ( Les Républicains - Vosges )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Santé et prévention</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt; médecine</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Déserts médicaux et application de décrets</b>	<b>Analyse &gt; Déserts médicaux et application de décrets.</b>
Question publiée au JO le : <b>04/07/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Date de signalement : <b>26/09/2023</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Stéphane Viry attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le manque de médecins en France et plus précisément sur l'absence de publication du décret d'application de 2023 et du manque d'application du décret « Buzyn » de 2020. La question de l'accès aux soins est omniprésente dans le débat public contemporain. La crise sanitaire a révélé l'état dégradé du système de santé français. Aujourd'hui, les déserts médicaux continuent de progresser et on retrouve de nombreux médecins retraités qui continuent ou reprennent les soins, exemptés de tout ou une partie de leur cotisation retraite. Par ailleurs, il faut souligner l'impuissance face au manque de médecins, malgré les différentes mesures prises pour pallier le problème. De plus, ces dites mesures ne sont pas toutes appliquées comme elles le devraient ; c'est le cas du décret « Buzyn » de 2020. D'un autre côté, l'absence de publication du décret d'application de 2023 constitue une absence de prévention et d'information. Ainsi, M. le député demande à M. le ministre de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre face à ce problème majeur. Il souhaite aussi savoir si le décret « Buzyn » 2020 va être appliqué plus rigoureusement et quand le décret d'application de 2023 sera publié.